

**Arrêté n°2021-101 modifiant l'arrêté n°2021-95 du 1^{er} juin 2021
fixant les délais et les modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections partielles
complémentaires dans la commune de la Ferté-Vidame**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral notamment les articles L 71 à L 78, L 111, L 228 à L 259 et R 25-1 à R 30, R 40 à R 80 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 5a/2021 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°2021-30 de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de La Ferté-Vidame pour les élections complémentaires partielles du dimanche 19 septembre 2021 et, éventuellement, du dimanche 26 septembre 2021 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} – L'arrêté n°2021-95 du 1^{er} juin 2021 fixant les délais et les modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections partielles complémentaires dans la commune de la Ferté-Vidame, est modifié comme suit :

Pour le second tour de scrutin : Les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats au second tour. Ils n'ont pas à faire acte de candidature à nouveau.

Dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges à pourvoir, des personnes qui ne se seraient pas présentées au premier tour peuvent se porter candidates.

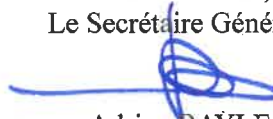
Elles devront pour cela déposer une déclaration de candidature à la sous-préfecture de Dreux :

- du lundi 20 septembre 2021 aux heures habituelles d'ouverture du service à la Sous-Préfecture de Dreux au mardi 21 septembre 2021 à 18 heures.

Article 2 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, Madame le Maire de La Ferté-Vidame sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à Chartres, le **- 9 JUIN 2021**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned above the name Adrien BAYLE.

Adrien BAYLE